

# **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

## **“MICRO FILM CHALLENGE” - 1ère SAISON**

### **DU 16/10/22 AU 31/12/22**

#### **1) Organisateur et durée**

L'association Martine fait des films organise le “Micro Film Challenge”, qui se déroule chaque mois à Nantes, du 01/09/22 au 31/12/22 pour la première saison, et dont les projections et cérémonies de départ se déroulent au Micro Comedy Club au 59 Quai de la fosse, 44000 Nantes.

Chaque session se déroule entre les troisièmes dimanche de chaque mois (exemple ; pour la première session de la première saison, il aura lieu du 18/09/22 au 16/10/22), sauf cas exceptionnel où la date pourra être déplacée d'une semaine pour respecter une durée de 26 jours stricts pour chaque session, entre la révélation des contraintes et le rendu des films.

Pour être considérées en compétition, les équipes devront rendre leur film le vendredi de la dernière semaine de chaque session à 23h59 au plus tard.

Tous les films rendus après cette date seront hors compétition, mais seront éligibles au prix du public et au coup de cœur du Jury lors de la projection.

---

#### **2) Création**

L'intégralité de la création artistique doit avoir lieu dans la période officielle, soit par exemple ;

- Scénario
  - Découpage
  - Tournage
  - Montage
  - Conception du son
  - Rendu
  - Export sur les supports (nous n'acceptons pas les ordinateurs et les films non-rendus)
  - Ect...
-

### 3) Préparation

Avant la période officielle, vous pouvez entamer toutes démarches de préparation du moment qu'elles ne touchent pas à la création artistique :

- Définir votre équipe
  - Trouver votre matériel de tournage
  - Contrôler votre équipement
  - Repérer et réserver des lieux de tournage
  - Ect...
- 

### 4) Image

Toutes les images doivent impérativement être tournées pendant la période de compétition. Les animations et effets spéciaux doivent également être créés sur la durée de compétition.

Les images libres de droit, gratuites ou payantes sur des sites internet, sont interdites. (Elles peuvent malgré tout être utilisées comme des effets de post-production : photos, image de fond d'écran, navigateur internet, image de télévision fixe, ect... Dès l'instant où vous possédez les droits. Celles-ci ne doivent pas nécessairement être prises lors de la compétition.)

---

### 5) Eléments imposés

Chaque équipe doit respecter le genre de la comédie et trois éléments imposés dans son film, afin d'être en compétition :

- Un thème
- Une contrainte technique (exemple : plan séquence, éclairage strictement naturel, film se déroulant exclusivement la nuit, muet...)
- Une réplique (Ou un geste, si la contrainte technique est un film muet)

Ces contraintes seront décidées par le Jury et révélées le soir-même de la cérémonie de départ. L'Organisateur se laisse le droit d'ajouter ou de modifier une contrainte supplémentaire décidée par le public ou de laisser le public influencer le choix des contraintes, si le contexte le permet.

---

## 6) Prix et Jury

À chaque session, trois prix différents seront décernés ;

- Le prix du Jury
- Le coup de cœur du Jury
- Le prix du public

Le prix du Jury donne accès à une récompense différente à chaque session, annoncée lors de la soirée de cérémonie de départ, après la projection. Le Jury, également différent à chaque édition, est constitué de 3 professionnels du cinéma.

Celle-ci est destinée au participant déclaré comme « chef d'équipe », et sera seul récipiendaire du prix. Il fera son affaire de la répartition avec son équipe, et l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des modalités de la répartition entre les membres de l'équipe.

Certains prix donnant accès à du matériel professionnel à titre gracieux, le participant recevant le prix s'engage, auprès du partenaire lui offrant celui-ci, à remplir les conditions afin d'en bénéficier (Caution, modalités d'utilisation du matériel, délais d'accès au prix et durée d'utilisation, ect...)

Il est obligatoire d'utiliser le prix dans le cadre de la réalisation d'un projet de fiction (Court-métrage, clip...). Toute utilisation du prix dans le cadre d'un projet de film institutionnel, corporate, de commande ou de publicité est interdite. Le but de ces prix est de justement permettre l'accès à du matériel et des moyens, pour des projets où leur accès est difficile et coûteux.

Le coup de cœur du Jury et le prix du public ne donnent accès à aucune récompense financière ou matérielle.

---

## 7) Cérémonie de départ et projection

La cérémonie de départ de chaque session a lieu la même soirée que la projection et la remise des prix de la session précédente. Cette soirée se déroule au Micro Comedy Club, au 59 quai de la fosse, 44000 Nantes.

Une personne par équipe minimum doit être présente lors de la cérémonie de départ et à la projection, jusqu'à la remise des prix, mais pas nécessairement le chef d'équipe. Il faut impérativement remettre l'accord de chef d'équipe avant la cérémonie de lancement, sinon l'équipe ne pourra pas participer.

La soirée se déroule donc en plusieurs temps ;

- Une première projection est réservée prioritairement aux équipes des films, Jury, sponsors, partenaires... Durant laquelle les équipes peuvent prendre le temps de présenter leurs films et d'en parler un petit peu avant ou après qu'ils ne soient projetés.
  - Dans un second temps, une seconde projection est intégralement ouverte, cette fois-ci, au public. Durant celle-ci, le Jury, les équipes, sponsors, partenaires... seront dans un bar attendant, privatisé pour l'occasion, pour se rencontrer et échanger. Le Jury aura, bien entendu, un espace réservé et isolé au sein du bar pour délibérer.
  - Enfin, la cérémonie de remise des prix a lieu, suivi de la cérémonie de départ pour la prochaine session ; les nouvelles contraintes et le prix du jury est révélé.
- 

## **8) Matériel**

Aucune contrainte quant au matériel utilisé. Un film peut même être filmé à l'aide d'un téléphone portable.

---

## **9) Droits des musiques**

Nous vous conseillons de travailler avec un compositeur ou musicien pour les musiques de vos films. Cependant, nous autorisons l'utilisation de toutes musiques dont vous disposez des droits.

Attention à la loi des droits d'auteurs ! Vous n'avez pas le droit de chanter, siffler... une musique dont vous n'avez pas les droits.

---

## **10) Durée et format du film**

Le film doit être compris entre 5 minutes minimum et 6 minutes maximum (hors générique). Le générique ne doit pas dépasser 1 minute.

Le film doit être rendu sous un format Haute Définition, d'une résolution minimale de 1080p (1920x1080).

L'organisateur recommande pour la projection de ces films, une cadence de 25 ips et les codecs vidéos suivants :

- Fichiers Pro Res HD HQ 422 ou 4444 ou XQ en .mov
- Fichiers H.264 en .mp4 ou en .mov
- Fichiers DNX HR en .mxf
- Suite d'images TIFF ou DPX

Pour le son, l'organisateur recommande des canaux Stéréo + 5.1 ou Stéréo, avec un taux d'échantillonnage à 96 kHz ou 48 kHz, et les codecs audio suivants :

- AAC - LC
- MP3

Une version française ou sous-titrée en français de l'œuvre (si elle est dans une autre langue) est obligatoire.

Le film peut être rendu via un lien de téléchargement (WeTransfer par exemple) ou, s'il excède les 2 Go, être remis sur support physique (Clé USB, Disque dur, Carte SD...) Dans ce cas, les supports seront restitués aux chefs d'équipe lors des projections.

---

## 11) Génériques

Chaque film devra respecter les contraintes suivantes pour le générique ;

Générique d'ouverture (avant le film) :

5 secondes de noir suivi d'un carton avec inscrit : "Film réalisé dans le cadre du Micro Film Challenge : Faire un Film en 1 mois sous 3 contraintes. Le thème ; La réplique ; La contrainte technique"

Ce carton pourra être fourni par l'Organisateur.

Un noir de 1 seconde, puis un carton avec le nom du film, puis 2 secondes de noir avant le début du film.

Générique de fermeture (après le film) :

Le générique de fin ne doit pas dépasser les 60 secondes. Un film peut durer 6 minutes + 1 minute de générique soit 7 minutes maximum au total (hors générique d'ouverture).

La fin de ce générique doit se terminer par : "Ce film a été réalisé dans le cadre du Micro Film Challenge. @microfilmchallenge"

Pour toute projection en ligne ou en salle, le film doit garder les cartons de début et de fin.

---

## 12) Conditions d'envoi

Chaque équipe doit remettre un lien de téléchargement, une affiche ainsi qu'une vignette YouTube du film à l'adresse suivante : [association.martinefaitdesfilms@gmail.com](mailto:association.martinefaitdesfilms@gmail.com)

Dans le cas où le film est trop lourd pour un transfert internet (via WeTransfer ou autre), il est possible de remettre une copie sur support physique (Clé USB, Disque dur, Carte SD...) au Micro Comedy Club, situé au 59 Quai de la fosse, 44000 Nantes.

Les supports seront restitués aux chefs d'équipe lors des projections.

Pour être considérées en compétition, les équipes devront rendre leur film le vendredi de la dernière semaine de la compétition à 23h59 au plus tard.

**ATTENTION** : La date et l'horaire indiquée vaut pour la réception du film, et non sa finalisation. C'est à chaque équipe de s'organiser, en fonction des temps de rendu de leur film et du temps de téléchargement, si le rendu se fait en ligne, afin que celui-ci soit remis en main propre ou réceptionné par mail avant la deadline.

Tous les films rendus après seront hors compétition pour le prix du Jury, mais seront éligibles au prix du public et coup de cœur lors de la projection.

---

## 13) Éligibilité

Afin que le film soit éligible, il doit respecter les règles de droit : Pas de film obscène ou indécent, pornographique, scatophile, pas de déclarations diffamatoires (sur une personne, une entreprise...). Si un film ne respecte pas l'une de ces règles, il ne pourra pas être projeté à la cérémonie et pris en compte pour la compétition.

Aucun animal ne doit être maltraité ou tué lors de la compétition.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas projeter un film s'il juge celui-ci comme étant non conforme au règlement et contraire au bon déroulement de la soirée de cérémonie de départ et de projection.

---

## 14) Diffusion et droits

Vous n'avez pas le droit de diffuser votre film avant la projection lors de la cérémonie (téléchargement de la vidéo sur le web, diffusion en salle...), mais nous vous autorisons et vous encourageons même à diffuser des bandes annonces/visuels/stories... Sur les réseaux avant celle-ci, en taguant le compte du concours : @microfilmchallenge sur Instagram.

Après la projection, tous les participants sont autorisés et même encouragés à diffuser leur film sur internet et à des diffusions, ainsi que de les inscrire à d'autres festivals.

Du seul fait de leur participation, les participants autorisent expressément et à titre gracieux l'Organisateur à diffuser les films des participants pour la promotion du Micro Film Challenge, sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour, dans toute manifestation publique en Europe pour une durée de 24 mois à compter de la date d'inscription des équipes.

Chaque participant autorise d'ores et déjà l'Organisateur à procéder à toute remasterisation de leur film qu'il estimera utile pour la promotion du concours, ainsi que la diffusion de tout ou partie de leur film par lui-même ou les partenaires de l'événement pour une durée indéfinie à compter de la date d'annonce des lauréats.

Chaque participant autorise l'Organisateur et le Micro Comedy Club à diffuser tout ou partie de leur film sur leur médias respectifs (Chaîne YouTube, compte instagram...) pour une durée indéterminée, à titre promotionnel ou pour simplement retrouver les films de chaque session, de manière centralisée.

---

## 15) Compétition

Afin que le film soit en compétition, il doit respecter toutes les règles. L'Organisateur du concours vérifie les films avant la cérémonie et la projection pour vérifier le respect des contraintes. Si certaines ne sont pas respectées, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler la participation de l'équipe, sans remboursement des frais de participation.

---

## 16) Frais d'inscription et prix d'entrée

Chaque équipe (une équipe pouvant être constituée d'un seul ou plusieurs participants) s'engage à régler la somme de 25€ pour confirmer son inscription et sa participation au

concours, au plus tard une semaine après l'inscription. Une inscription vaut pour un seul film.

Chaque spectateur aura accès à la soirée de projection pour un prix libre.

---

## 17) Annulation et remboursement

Toute équipe inscrite ayant réglé ses frais d'inscription s'engage à rendre un film dans les conditions énoncées dans le règlement. Un non-rendu d'un film, une annulation de participation après inscription ou un simple abandon ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

L'équipe concernée s'engage à prévenir l'Organisateur au plus vite en cas de toute forme d'annulation de participation, afin que celui-ci puisse s'organiser en fonction et maintenir un bon déroulement du concours, des cérémonies et des projections.

---

## 18) Règlement

Les frais d'inscription sont à payer via la réservation d'un ticket sur le site billetweb, à ce lien : <https://www.billetweb.fr/inscription-micro-film-challenge-2>

---

## 19) Contact

Pour toute question concernant le challenge, vous pouvez contacter l'Organisateur aux coordonnées suivantes ;

Mail : [association.martinefaitdesfilms@gmail.com](mailto:association.martinefaitdesfilms@gmail.com)

Téléphone : 0761370298

Discord : <https://discord.gg/Nc7DKZeZ5R>

Instagram : @microfilmchallenge